

MERITE SPORTIF DES TROIS-CHENE 2018

Nous lançons notre traditionnel appel en vue de l'attribution du Mérite Sportif des Trois-Chêne.

Si vous avez connaissance d'un exploit, d'une performance remarquable ou de tout autre succès ou activité à relever, nous vous invitons à soumettre vos propositions à la commission Mérite Sportif, chargée de les examiner.

Les candidatures doivent répondre aux critères du règlement du Mérite Sportif des Trois-Chêne qui sont les suivants :

Performance :

- Les sportifs ayant accompli un résultat remarquable ;
- L'équipe d'un club s'étant particulièrement distinguée ;
- Un club, pour des performances d'ensemble méritoires ;
- Des sportifs de haut niveau, en récompense d'une longue et prestigieuse carrière (*ce critère ne s'appliquant pas à de jeunes espoirs pleins d'avenir*) ;
- Les sportifs chênois, ayant obtenu une distinction en double ou en équipe, dans une discipline non pratiquée sur les Trois-Chêne ou dans une structure de niveau supérieur, ne pouvant pas exister sur le territoire des Trois-Chêne ;

Les sportifs pratiquant un sport individuel doivent :

- être habitants d'une commune chênoise ;
- ou
- être affiliés, en tant que membres actifs, à un club formateur chênois, l'année où la performance a été réalisée.

L'accomplissement d'une performance ou d'un exploit sportif sur les Trois-Chêne, peuvent également être proposés au « Mérite », quand bien même le sportif ou le club n'y sont pas domiciliés.

Dévouement :

- Toute personne, domiciliée sur les Trois-Chêne, ayant fait preuve d'un dévouement particulier ou d'une attitude exemplaire servant la cause du sport, pourra être proposée au « Mérite ».

Le **déla**i de reddition des formulaires, dûment complétés, est fixé au **11 janvier 2019**.

Les questionnaires sont disponibles au secrétariat du Centre Sportif Sous-Moulin
Route de Sous-Moulin 39, 1226 Thônex – Tél. : 022/305.00.00 - email : info@cssm.ch

Conseil Intercommunal,
Commission Mérite sportif